

### Fosse septique / fosse toutes eaux :

- Vérification visuelle tous les 6 mois, vérification du bon écoulement des eaux usées.
- Vidange lorsque les boues atteignent 50 % du volume total de la fosse. Cette vidange doit être réalisée par une entreprise agréée par le préfet et les matières de vidange doivent être retraitées.

### Bac à graisse :

- Vérification du bon écoulement des eaux et écumage des graisses tous les 4 à 6 mois (les graisses doivent être évacuées aux ordures ménagères dans un sac étanche).
- Nettoyage complet lors de la vidange de la fosse ou en cas de colmatage par les boues déposées au fond.

### Préfiltre de protection intégré et/ou séparé :

- Vérifier régulièrement le colmatage.
- Nettoyer à l'eau une fois par an le préfiltre intégré après l'avoir soigneusement retiré afin d'éviter le relargage des matières fines en aval.
- Pour les préfiltres séparés, procéder de la même façon lorsque le matériau filtrant peut être retiré ou effectuer un rétro-lavage pour les ouvrages le permettant.
- Remplacer la pouzzolane tous les 3-4 ans environ.
- Dans le cas où le préfiltre est très encrassé, procéder à la vidange de la fosse.

### Filtre épurateur à cheminement lent :

- Vérifier régulièrement le colmatage.
- Une fois par an, nettoyer à l'eau claire la pouzzolane après l'avoir retirée.
- Remplacer la pouzzolane tous les 3-4 ans environ.
- Dans le cas où le filtre épurateur à cheminement lent est très encrassé, procéder à la vidange de la fosse.

### Ventilation :

- Veillez à ce qu'aucun élément ne colmate la canalisation.

### Les regards (collecte, répartition, bouclage...) :

- Vérification visuelle tous les 6 mois et vérification du bon écoulement des eaux usées.
- Nettoyer le regard si nécessaire en enlevant les éventuels dépôts formés.

### Installations agréées, ouvrages spécifiques :

- Se référer au manuel d'entretien fourni par le fabricant

### En cas d'odeurs :

- A l'intérieur de l'habitation : vérifier que les siphons soient bien chargés en eau (penser également aux siphons de sol...). Par ailleurs, les odeurs perçues dans le local des toilettes sont souvent dues à l'absence ou à une mauvaise ventilation primaire (prise d'air).
- A l'extérieur de l'habitation : vérifier que les ouvrages d'assainissement soient bien fermés, vérifier la présence d'une ventilation secondaire branchée en sortie de fosse et munie d'un extracteur débouchant au niveau du faîtage du toit. Des odeurs sont cependant possible même avec une ventilation lorsque le temps est orageux ou en présence de vents rabattants.

### Recommandations générales :

- Conserver accessible tous les regards de la filière.
- Ne pas imperméabiliser la zone d'implantation du traitement (épandage, filtre à sable...).
- Ne pas circuler, stationner ou stocker des charges lourdes sur la filière.
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 m des ouvrages (détérioration par les racines)
- Ne pas rejeter dans le dispositif des matériaux non biodégradables ou des produits toxiques (peintures, huiles de vidange, ...)
- Utiliser les détergents et l'eau de javel de manière raisonnable afin de ne pas nuire au bon développement de la flore bactérienne présente dans la fosse.